

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 17 MARS 2022

2022 - 28 CANDIDATURE DU SYDELA AU PROGRAMME « COTER 2 »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 mars 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents **20**
Votants : **20**

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 17 mars 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 4-7 et 6 des statuts du SYDELA,

Vu la délibération n°2018-54 du Comité syndical du 8 novembre 2018, relative à la contractualisation COTER,

Considérant que l'ADEME a mis en place des Contrats d'objectifs territoriaux qui permettent d'inciter au développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire, portés par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ledit territoire.

Considérant que le programme permettrait notamment :

- A la structure publique de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- D'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux ;
- D'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

Considérant que le SYDELA, dans le cadre de ses compétences « réseaux de chaleur ou de froid » ou de ses activités liées à l'accompagnement des collectivités à une meilleure maîtrise de leurs énergies, a participé au programme « COTER 1 » entre juin 2019 et juin 2022, faisant émerger ainsi plus de 40 projets en Loire Atlantique.

Considérant que le SYDELA souhaite candidater à nouveau au programme dit « COTER 2 » lancé par l'ADEME, pour la période 2022-2025, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans à compter de la notification de la convention par l'ADEME
- Objectif : Accompagner et apporter une aide financière (convention de mandat de délégation des aides de l'ADEME) à la réalisation de projets de chaleur renouvelable sur le territoire du SYDELA (Loire Atlantique hors Nantes Métropole)
- Nombre de projets envisagés (potentiel SYDELA) : 100 projets
- Nombre de projets à engager auprès de l'ADEME (objectif contractuel) : 54 projets
- Subvention versée : part fixe de 230 000 € + part variable de 190 000 € si le SYDELA respecte ses engagements (calcul au prorata à partir de 60% des objectifs en énergie et nombre de projets)

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la candidature du SYDELA auprès de l'ADEME pour participer au programme dit « COTER 2 »,**
- **D'autoriser le Président, ou l'un de ses représentants dûment habilité, à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME, dans le cas où la candidature du SYDELA serait retenue.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220317-2022-28-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022